



communiqué

Date
Pour publication

Le 28 mai 1987

Nº 108

VOLET INTERNATIONAL DE LA STRATÉGIE NATIONALE CONTRE LES DROGUES

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a fait aujourd'hui la déclaration suivante à la Chambre des communes:

"Monsieur le Président,

Mon collègue, le ministre canadien de la Santé et du Bien-être social, a annoncé lundi la mise en oeuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la drogue, une action exclusivement canadienne destinée à combattre les problèmes posés par l'abus et le trafic illicite des drogues. L'on reconnaît à cet égard l'excellent travail accompli par la GRC, Douanes et Accise et les organes chargés de faire respecter la loi, ainsi que leurs efforts afin d'empêcher l'importation et le trafic des drogues.

En général, les programmes prévus dans le cadre de la stratégie ont pour but de résoudre les problèmes nationaux. Pourtant, le trafic illicite des drogues est une industrie internationale et il est clair que le Canada ne peut résoudre ces problèmes isolément.

Une grande partie des drogues, comme la cocaïne et l'héroïne, qui sont consommées au Canada sont introduites illégalement dans notre pays par des réseaux de trafiquants extrêmement bien organisés et basés à l'étranger. En 1985, la GRC et les services de douane ont saisi soixante-deux kilos d'héroïne, cent-neuf kilos de cocaïne et dix-neuf mille kilos de haschich. Ce sont là les dernières statistiques que nous possédons et il s'agit probablement d'une sous-estimation de l'importance du problème auquel nous faisons face aujourd'hui. Qui plus est, le territoire canadien sert souvent de point de transit par lequel les

.../2

Canada

ACTION

CONTRE LES DROGUES

ON DRUG ABUSE

trafiquants font passer les drogues dans d'autres pays. En outre, des substances psychotropes sont produites au Canada afin de satisfaire aux terribles besoins de toxicomanes d'autres pays. Il est clair que nous devons mettre fin à ce trafic, non seulement parce les Canadiens en sont victimes, mais aussi parce que nous en avons la responsabilité en tant que citoyens du monde.

L'abus des drogues n'est pas un phénomène nouveau. Par contre, son ampleur l'est. Déjà en mille neuf cent neuf, le Canada contribuait de façon active à la préparation d'une convention internationale destinée à contrôler le trafic de l'opium. Aujourd'hui encore, nous continuons de jouer un rôle prépondérant au sein des organismes des Nations Unies, tels que la Commission sur les stupéfiants! Ainsi, hier le Canada a été réélu au sein de cette importante Commission qui, par le passé, s'était surtout concentrée sur le problème de la réduction de l'offre. Le Canada, avec d'autres pays, a contribué à l'introduction d'un nouvel élément dans l'approche prise par la Commission: la réduction de la demande. Nous essayons aussi de tenir compte de certains autres éléments, tels que la complexité nouvelle des réseaux internationaux de trafiquants.

Les réseaux, dont les tentacules s'étendent à présent sur le monde entier, ont raffiné les moyens employés pour faire passer leurs produits. Parfois, ils ont recours à des passeurs voyageant par avion, les drogues maintenues à leur corps par des sangles. Parfois, ils les font passer sous le couvert de cargaisons de marchandises inoffensives. Il existe diverses façons de protéger les profits tirés de ce trafic illicite. Les fonds sont mis à l'abri à l'étranger par l'intermédiaire de compagnies servant de couverture, et par d'autres moyens. La Commission des Nations Unies travaille donc actuellement à la rédaction d'une nouvelle convention internationale sur le trafic illicite. Cette entreprise fait suite à une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée en décembre 1984. L'honorable représentant de Calgary-Ouest, qui faisait partie de la délégation canadienne aux Nations Unies, a annoncé que le Canada avait parrainé cette importante initiative. Cette nouvelle convention pourrait s'avérer, pour les organes chargés dans le monde entier de faire respecter la loi, une arme puissante contre les trafiquants. Le Canada attache une haute priorité à l'aboutissement de cette convention.

Au niveau international, le gouvernement oeuvre sur trois fronts:

Premièrement, le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues parraine des projets ayant pour but d'aider les pays producteurs à mettre au point et à financer des programmes destinés à amener les fermiers à renoncer à produire de la drogue; d'améliorer les conditions de vie locales; et d'apprendre à la police locale la manière de procéder avec les trafiquants de drogues qui sont extrêmement bien organisés. Le Canada a fait d'importantes contributions au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues et a versé deux subventions d'un million de dollars chacune afin d'appuyer des projets menés par le Fonds en Thaïlande et au Pakistan en vue de mettre au point d'autres cultures et de compenser ainsi les fermiers. Il s'agit pour l'ACDI d'une nouvelle orientation politique établie en 1986. Par ailleurs, nous continuerons d'étudier, au cas par cas, les demandes d'aide au développement qui nous sont adressées par les pays producteurs de drogues.

Deuxièmement, nous porterons notre contribution au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues à 500 000 dollars cette année et à un million de dollars d'ici 1991, cela comme preuve de notre engagement à l'égard de la coopération internationale.

Troisièmement, nous étendons actuellement notre Programme de sensibilisation aux Affaires consulaires, de façon à ce que les voyageurs canadiens soient mieux informés des risques qu'entraînent l'achat, la possession, le trafic et la consommation de drogues à l'étranger. Plus de Canadiens se trouvent actuellement détenus à l'étranger pour des questions de drogues que pour tout autre délit.

Monsieur le Président, une Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues se tiendra à Vienne du 17 au 26 juin prochain sous l'égide des Nations Unies. Notre délégation à cette Conférence sera dirigée par mon collègue, le ministre canadien de la Santé et du Bien-être social. Afin de refléter la dimension nationale de l'approche prise par le gouvernement, cette délégation comprendra des représentants des provinces et d'organisations bénévoles.

Le Canada a joué un rôle important dans la rédaction de la Convention de mille neuf cent soixante et onze sur les substances psychotropes. À Vienne, le ministre de la Santé et du Bien-être social déposera les instruments d'adhésion qui permettront à cette Convention d'entrer en vigueur au Canada.

Les efforts prônés dans la lutte contre l'abus et le trafic des drogues auront surtout une application interne, mais nous aurions grandement tort d'en ignorer les aspects internationaux. La composante internationale de la stratégie illustre donc bien notre intention d'oeuvrer avec d'autres pays afin de réduire la production, le trafic et l'abus des drogues, tant au Canada qu'à l'étranger."